



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023, À 20 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

EST ABSENTE :

Mme Joanie Perron Greffière par intérim

POSTE VACANT :

Conseiller du district 5 - La Chasse

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Clémence Richard	Greffière adjointe par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant le point 6.3 « Appui à la demande d'aide financière du Cégep de Baie-Comeau auprès du gouvernement du Québec - Projet de piste d'athlétisme avec revêtement synthétique » aux affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
27 NOVEMBRE 2023**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2023, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe par intérim est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2023, à 17 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2023-424

Rés. 2023-425



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 27 novembre 2023

4.1.1 Protocole d'entente - Occupation du Carrefour-Maritime par la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau (CGPBC)

Rés. 2023-426

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2023-16 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente avec la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau pour l'utilisation de bureaux au Carrefour-Maritime pour les années 2024, 2025 et 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 4 décembre 2023

4.2.1 Don - Randonnée Vélo Santé

Rés. 2023-427

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2023-27 et d'accepter que la Ville de Baie-Comeau verse la somme de 10 000 \$ en 2024 à la Fondation de la santé et des services sociaux de la Manicouagan dans le cadre de la 20^e édition de la Randonnée Vélo Santé, édition pour laquelle la Ville sera présidente d'honneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 Politique de la sécurité civile

Rés. 2023-428

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2023-18 et d'adopter la politique de la sécurité civile, conformément à la Loi sur la sécurité civile en vigueur depuis le 20 décembre 2001 qui désigne la Ville comme responsable de la gestion de la sécurité civile sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Calendrier des séances du conseil municipal 2024

Rés. 2023-429

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-70 et d'adopter le calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2024 comme suit :

Janvier : Le lundi 22 janvier à 19 h 30
Février : Le lundi 19 février à 19 h 30
Mars : Le lundi 18 mars à 19 h 30
Avril : Le lundi 15 avril à 19 h 30
Mai : Le lundi 13 mai à 19 h 30



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Juin : Le lundi 17 juin à 19 h 30
Juillet : Le mardi 2 juillet à 19 h 30
Août : Le lundi 26 août à 19 h 30
Septembre : Le lundi 16 septembre à 19 h 30
Octobre : Le lundi 21 octobre à 19 h 30
Novembre : Le lundi 18 novembre à 19 h 30
Décembre : Le lundi 9 décembre à 19 h 30

Un avis public sera publié dans le journal local, selon la Loi sur les cités et villes.

Le calendrier des séances est également disponible sur le site Internet de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Remplacement de la résolution 2023-339 – Révocation et nomination – Procureur à la cour municipale commune de Baie-Comeau

Considérant l'entente intervenue entre le ministre de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Baie-Comeau pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la cour municipale commune de la Ville de Baie-Comeau;

Considérant que l'article 2.3 de ladite entente stipule qu'un procureur est choisi et rémunéré par la Ville pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la cour municipale;

Considérant que le conseil, lors de sa séance du 20 juin 2022, adoptait une résolution afin de nommer Me Guillaume Fournier du bureau Caron Fournier Avocats, dans le cadre de cette entente;

Considérant qu'il a été décidé de retenir les services professionnels de Me Geneviève Dufour de ce bureau pour représenter le Directeur des poursuites criminelles et pénales devant la cour municipale commune de la Ville de Baie-Comeau;

Rés. 2023-430

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-73 et de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Geneviève Dufour pour agir en son nom devant la cour municipale commune de la Ville de Baie-Comeau, en remplacement de Me Guillaume Fournier.

Il est également résolu de demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer les autorisations d'agir en son nom de Me Guillaume Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.5 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 14 novembre 2023

Rés. 2023-431

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2023-51 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 14 novembre 2023 à 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3 Comité général du 11 décembre 2023

4.3.1 **Protocole d'entente - Corporation Église Sainte-Amélie... Ouverte à la vie**

Rés. 2023-432

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-46 afin de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, avec la Corporation Église Sainte-Amélie... Ouverte à la vie, prévoyant une contribution en biens et services de 6 000 \$ par année, ainsi qu'une aide financière de 20 400 \$, plus taxes applicables, pour l'année 2024. Pour les années 2025 et 2026, le montant de l'aide financière sera indexé selon l'Indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 **Cession en emphytéose d'une partie du lot 3 403 195**

Rés. 2023-433

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2023-32 et d'autoriser le maire et la greffière, ou leur remplaçant, à procéder à la signature de l'acte de cession en emphytéose d'une partie du lot 3 403 195, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, d'une superficie approximative de 1 123 m² à la société 2159-2993 Québec inc.

Tous les honoraires et frais professionnels sont aux frais de 2159-2993 Québec inc.

Les conseillères Lysandre St-Pierre et Joannie Lajeunesse votent contre l'adoption de cette résolution.

En faveur : 5
Contres : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

4.3.3 **Appui aux médias de la région et demande d'intervention des gouvernements fédéral et provincial**

Considérant que la crise qui sévit actuellement dans les médias aura à court, moyen et long terme des impacts considérables sur la qualité de l'information régionale;

Considérant que les gens qui travaillent à la radio et à la télévision sont de véritables passionnés qui offrent à leurs lecteurs et à leurs auditeurs des contenus diversifiés basés sur des sources fiables et crédibles;

Considérant que l'information est au cœur de notre démocratie et que la population est en droit d'avoir accès à une information juste et de proximité;

Considérant que le Groupe TVA a annoncé l'abolition de 547 postes au sein de son réseau et que notre station locale ne comptera plus désormais que quelques journalistes et caméramans pour couvrir l'ensemble de notre grand territoire;

Considérant que les ressources du canal communautaire MAtv ont été grandement diminuées;

Considérant que les bulletins de nouvelles locales seront dorénavant préenregistrés et lus de Québec, ce qui, en plus de désincarner la réelle portée d'une nouvelle locale, aura pour effet de réduire considérablement le temps qui sera alloué à la couverture journalistique;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que Meta n'autorise plus les médias à publier leurs contenus sur sa plateforme Facebook, et que ce mode de distribution n'apporte aucun revenu à l'heure actuelle de quelque forme que ce soit dans notre pays, dans notre ville ou dans notre province;

Considérant que le CRTC a la responsabilité de mettre en œuvre les objectifs de la Loi sur la radiodiffusion;

Considérant que l'article 3 (1) d) (i) de la Loi sur la radiodiffusion prévoit que le système canadien de radiodiffusion doit servir à « (...) sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada »;

Considérant qu'en tant qu'élus, nous ne pouvons rester les bras croisés face à cette situation préoccupante;

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2023-18 afin que la Ville de Baie-Comeau appuie les médias de la région et demande une intervention immédiate de la part des gouvernements du Québec et du Canada afin de trouver des solutions à cette crise qui touche durement l'industrie des communications, et ce, dans le but notamment de préserver la qualité de l'information dans nos régions et ainsi contribuer au maintien d'une saine démocratie.

Que la Ville de Baie-Comeau demande au CRTC de mettre en place un fonds pour financer les nouvelles locales et communautaires dans le cadre de sa consultation actuelle sur les contributions de base des diffuseurs en ligne étrangers (CRTC 2023-138) afin d'assurer :

- une couverture de pertinence et de reflet local;
- une diversité de l'information dans notre région, et;
- le soutien de la structure économique de la région.

Qu'en attendant, les gouvernements interviennent avec un fonds d'urgence et qu'ils étendent leurs crédits d'impôt pour le journalisme aux entreprises de radiodiffusion afin que celles-ci continuent de soutenir à la fois l'économie régionale et notre démocratie.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au CRTC, aux gouvernements du Québec et du Canada, de même qu'à tous les députés fédéraux et provinciaux qui représentent notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Nomination - Société du port ferroviaire de Baie-Comeau (SOPOR)

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-57 et de nommer madame Joanie Perron à titre de personne-ressource en droit au sein de la Société du port ferroviaire de Baie-Comeau (SOPOR) en remplacement de madame Annick Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Nomination au comité de retraite - Représentante de l'employeur

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-52, afin de nommer madame Clémence Richard à titre de représentante de

Rés. 2023-434

Rés. 2023-435

Rés. 2023-436



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

l'employeur au sein du comité de retraite du Régime complémentaire des employé(e)s de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Greffière et directrice des affaires juridiques

Rés. 2023-437

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-56, afin de procéder à la nomination de madame Joanie Perron au poste de greffière et directrice des affaires juridiques au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste laissé vacant suite à un départ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Nomination au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale - Greffière adjointe

Rés. 2023-438

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-57, afin de procéder à la nomination de madame Clémence Richard au poste de greffière adjointe au Service du greffe, des affaires juridiques et de la cour municipale, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste vacant suite à un mouvement interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Liste des embauches - Novembre 2023

Rés. 2023-439

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-58 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois de novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (VÉLOCE III) - Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements - 2023-2024

Rés. 2023-440

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2023-30 et de confirmer au ministère des Transports que le montant de 22 792 \$ présenté lors de la demande de subvention représente au moins 50 % des dépenses encourues pour les travaux d'entretien de la Route verte et de ses embranchements ayant été réalisés entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.10 Grille d'évaluation pour appel d'offres en technologies de l'information

Considérant que le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives stipule que lorsque le besoin en évaluation s'avère différent de la grille préétablie, une nouvelle grille d'évaluation doit être soumise au conseil pour approbation avant le processus de mise en concurrence;

Rés. 2023-441

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-61 et d'approuver l'utilisation de la grille de sélection proposée spécifiquement pour le Service des technologies de l'information dans le cadre des appels d'offres ayant un système à deux enveloppes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11 Désengagement d'une portion de l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour équilibrer le budget 2023

Rés. 2023-442

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-62 et de procéder au désengagement de 1 800 000 \$ sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 4 377 340 \$ prévue pour équilibrer le budget 2023, lequel a été adopté le 12 décembre 2022 par la résolution 2022-486.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.12 Listes de comptes 2023-42, 2023-43 et 2023-44

Rés. 2023-443

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-63 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés dans les listes 2023-42, 2023-43 et 2023-44 pour les périodes 42, 43 et 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.13 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - 8, avenue Cabot

Considérant que l'agrandissement de la résidence en cour arrière et que la construction d'une toiture au-dessus de l'entrée en cour avant répondent à l'objectif du règlement qui consiste à conserver le caractère propre du bâtiment;

Rés. 2023-444

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2023-52 et d'accepter le projet de P.I.I.A. consistant en la construction d'un nouveau bâtiment situé dans la cour latérale, relié au bâtiment principal par une passerelle aérienne, pour la résidence du 8, avenue Cabot, selon les plans déposés lors de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme du mardi 14 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.14 Nomination des membres du comité consultatif en mobilité durable

Rés. 2023-445

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et du développement durable portant le numéro URB2023-53 et de nommer les personnes suivantes comme membres du comité consultatif en mobilité durable :

- Madame Lysandre St-Pierre, conseillère municipale - quartier Sainte-Amélie (Ville de Baie-Comeau);
- Madame Emmy Foster, agente de développement en loisirs et responsable de la Politique famille, aînés et jeunesse (Ville de Baie-Comeau);
- Madame Sonia Tremblay, conseillère planification et aménagement (ministère des Transports et de la Mobilité durable);
- Monsieur David Béland, conseiller (Réserve mondiale de la biosphère Manicouagan-Uapishka);
- Madame Marie-Hélène Fournier, agente de prévention et promotion des saines habitudes de vie (Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord);
- Madame Éloïse Carré, citoyenne.

Il est également résolu de désigner madame Delphine Doucet, chargée de projet en mobilité durable et responsable du Laboratoire de mobilité durable, comme membre et secrétaire du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 1205, rue de Mingan

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée pourrait porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété, advenant un changement de propriétaire qui ne serait pas un membre de la même famille;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux réalisés ayant fait l'objet d'un certificat d'autorisation portant le numéro 2021-00607 pour un solarium trois saisons non chauffé, mais que celui-ci n'a pas été respecté intégralement;

Considérant que la bonne foi du demandeur peut être présumée;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Considérant qu'une modification à la réglementation va être proposée lors d'une prochaine séance pour clarifier les types de construction et les normes s'y rattachant, afin que ce ne soit pas seulement l'isolation qui détermine si la construction est un solarium trois saisons ou un agrandissement;

Rés. 2023-446

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Charest



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser les marges arrière et latérale de l'agrandissement de la résidence, ainsi que la distance avec le garage, pour la résidence située au 1205, rue de Mingan. L'agrandissement possède une marge de recul arrière de 8,2 m, une marge de recul latérale de 0,29 m et est situé à 1,89 m du garage, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul arrière minimale de 10 m et une marge de recul latérale de 0 m ou 2 m pour ce type de construction et une distance minimale de 2 m avec un bâtiment accessoire.

La dérogation est toutefois conditionnelle à ce que la porte patio et la fenêtre, situées dans le mur latéral donnant sur le lot 3 536 719, soient enlevées advenant la vente d'une des trois unités de maisons en rangée (1185, 1195 et 1205, rue de Mingan).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux

La greffière adjointe par intérim mentionne que tous les membres du conseil ont déposé la déclaration d'intérêts pécuniaires prévue à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

6.2 Registre des déclarations 2023 concernant les obligations des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-76 et d'accepter pour dépôt l'extrait du registre des déclarations 2023 concernant les obligations des élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Appui à la demande d'aide financière du Cégep de Baie-Comeau auprès du gouvernement du Québec - Projet de piste d'athlétisme avec revêtement synthétique

Il est proposé par : le conseiller Sylvain Girard
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport du directeur général afin que la Ville de Baie-Comeau appuie la demande d'aide financière du Cégep de Baie-Comeau auprès du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour se doter d'une nouvelle piste d'athlétisme disposant d'un revêtement synthétique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement concernant la taxation de l'année 2024

Le conseiller Michel Beaulieu donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant la taxation de l'année 2024.

Rés. 2023-447

Rés. 2023-448



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Ce règlement est adopté chaque année afin de fixer les taux de taxes de l'année qui suit pour les différentes catégories d'immeubles, soit les immeubles résiduels, six logements et plus, non résidentiels, industriels et agricoles ainsi que le taux particulier des terrains vagues desservis.

Également, il fixe le loyer des terrains de maisons mobiles pour fins résidentielles et commerciales pour l'année 2024.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

La conseillère Carole Deschênes donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est adopté afin d'appliquer une augmentation à la plupart des tarifs municipaux et de mettre à jour les montants exigés pour le dépôt d'une plainte à l'égard du rôle d'évaluation foncière.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1 Dépôt d'un projet de règlement concernant la taxation de l'année 2024

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

D'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant la taxation de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2023-1096 modifiant le Règlement 2021-1041 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 184 200 \$

Considérant que la Ville a décrété, par le biais du Règlement 2021-1041, une dépense et un emprunt de 7 808 094 \$ pour la réfection et la modernisation du poste électrique Bégin;

Considérant qu'afin de réaliser les travaux de réfection et de modernisation du poste électrique Bégin conformément au projet révisé, une somme additionnelle de 1 184 200 \$ est nécessaire étant donné la variation des prix des soumissions à la hausse et le coût imprévu d'un raccordement facturable par Hydro-Québec;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 20 novembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2023-451

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le Règlement 2023-1096 modifiant le Règlement 2021-1041 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 184 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 21 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

CLÉMENCE RICHARD
GREFFIÈRE ADJOINTE PAR INTÉRIM

Rés. 2023-452